

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020417 – MDE 17/005/02

Action complémentaire sur l'EXTRA 46/02 (MDE 17/003/02 du 21 juin 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXÉCUTIONS IMMINENTES

KOWEÏT **Mohammad Zahar Abdul Sattar (h)**
Anwar al Zamaan (h)
Anwar Khan Mohammad (h)

Londres, le 27 juin 2002

L'exécution des trois hommes nommés ci-dessus a été repoussée. Le journal *Al Watan* (La Patrie) a indiqué qu'il avait été informé par le ministère de la Justice que ces hommes seraient tués le 30 juin à 8 heures du matin. Amnesty International a appelé l'émir du Koweït à suspendre la procédure d'exécution.

Selon un des avocats chargés de défendre ces hommes, ils ont été battus en détention quatre à cinq fois par jour, à intervalles de deux heures, pendant une période de dix jours. Leurs jambes ont été liées et frappées à coups de bâton jusqu'à ce qu'elles saignent et qu'ils perdent conscience. En outre, ils n'ont pas reçu les soins médicaux requis par leurs blessures.

Toujours selon leur avocat, ces hommes auraient été contraints à « avouer » les faits qui leur étaient reprochés, à savoir le viol et le meurtre d'une domestique sri-lankaise. Il semblerait en outre qu'ils n'aient pas compris les procédures du tribunal de première instance ni de la Cour d'appel, qui avait aggravé leurs peines en y substituant des sentences capitales.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– exhortez l'émir du Koweït à suspendre la procédure d'exécution de ces trois hommes jusqu'à ce que leurs condamnations à mort aient été réexaminées à la lueur des allégations selon lesquelles ils ont été torturés en détention, et à ordonner qu'ils soient rejugés ;

– demandez instamment que soit ouverte une enquête immédiate, indépendante et impartiale sur ces allégations de torture, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– exhortez les autorités koweïtiennes à se conformer aux normes internationales, notamment au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont l'article 7 interdit la torture et dont l'article 14 prévoit des garanties minimales en matière d'équité des procès, en leur rappelant que le Koweït est partie à ce traité.

APPELS À :

Émir du Koweït (chef de l'État) :

His Highness Shaikh Jaber al-Ahmad al-Sabah
Amir of the State of Kuwait
Al-Diwan al-Amiri
Al-Safat, Kuwait City
Koweït

Télégrammes : Amir of the State of Kuwait, Kuwait City, Koweït

Fax : + 965 539 7696

Formule d'appel : *Your Highness*, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte),

Prince héritier et Premier ministre :

His Highness Shaikh Sa'ad al-'Abdullah al-Sabah
Crown Prince and Prime Minister
Al-Diwan al-Amiri
Al-Safat, Kuwait City
Koweït

Télégrammes : Crown Prince and Prime Minister, Kuwait City, Koweït

Fax : + 965 539 7696

Formule d'appel : *Your Highness*, / Monseigneur,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency
Shaikh Mohammad al- Khalid al- Sabah
Minister of Interior
Ministry of Interior
PO Box 11, al- Safat
Kuwait City, Koweït

Télégrammes : Minister of Interior, Kuwait City, Koweït

Fax : + 965 243 3317

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

**Président de la Commission parlementaire
de défense des droits humains :**

Chairman, Abdel Muhsin Jamal
Committee for the Defence of Human Rights
The National Assembly (Parliament)
Kuwait City, Koweït

Fax : + 965 241 6538

Journal :

Al-Qabas
PO Box 21800
Kuwait City 13078
Koweït

Fax : + 965 483 4355

Courriers électroniques : info@alqabas.com.kw

Journal :

Al Watan
PO Box 1142
Al-Safat, Kuwait City
Koweït

Fax : + 965 483 5426

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Koweït dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*